

Jean LAUNAY

FIGEAC, le 15 février 2008

Député du Lot
Maire de Bretenoux

N.REF/JL.SV.2007.02.092

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre carte avec beaucoup d'attention. Vous me faites part des questions que pose l'association ADMD dont vous êtes adhérent. Soyez certain que comme vous, j'ai beaucoup réfléchi à ce sujet difficile qui touche à la conscience de chacun dans ce qu'elle a de plus profond.

La loi d'avril 2005 a constitué une première étape que je tiens à souligner de la concrétisation de ce droit de mourir dans la dignité que défend votre association. Elle est le résultat d'un travail de l'ensemble du Parlement, unanimement reconnu pour sa qualité. Aujourd'hui cette loi doit être évaluée, comme les députés socialistes l'avaient suggéré en avril 2006 en déposant une proposition de loi dans cette perspective.

Cette évaluation doit permettre l'émergence d'un véritable débat préalable à toute évolution de l'actuelle législation. Il ne faut pas légiférer sous le coup de l'émotion et de l'urgence, mais plutôt mener un débat de fond pour mettre en place les bases d'une législation capable d'apaiser les souffrances les plus intolérables.

Il faut envisager pour les cas les plus extrêmes, de dépénaliser ce qu'on appelle communément « l'exception d'euthanasie » en prévoyant toutes les conditions propres à garantir le plus strict respect de la volonté du malade. Il faut envisager également pour les médecins qui le souhaitent, l'apport d'une aide active aux personnes en phase terminale d'une maladie incurable ou placées dans un état de dépendance qu'elles estiment incompatible avec leur dignité.

Des règles strictes et rigoureuses sont nécessaires afin que la décision soit prise en toute transparence et dans le respect des règles fondamentales d'éthique. Ainsi, la manifestation de la volonté du malade ne peut qu'être réitérée, l'acte ne pouvant être décidé par la famille seule. La prise de décision du personnel médical, en charge de l'information de la famille, ne peut que se faire de manière collégiale.

.../...

Le drame de la famille Humbert a rencontré un fort écho auprès des Français, montrant ainsi qu'ils attendent de notre système de santé une meilleure prise en compte de la fin de vie. Nous devons également demander aux pouvoirs publics d'être plus attentifs aux besoins en matière de soins palliatifs, qui ont été reconnus et dotés de moyens conséquents pour la première fois en 2001, et de développer encore plus la prise en compte et le traitement de la douleur.

J'espère sincèrement avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean LAUNAY